
BEIJING – BOARD with NCSG
Mardi, Avril 09, 2013 – 15:30 à 16:30
ICANN - Beijing, République populaire de Chine

ROBIN GROSS: Est-ce que pourrait-on commencer s'il vous plaît? Je suis à la tête du groupe de parties prenantes non commerciales, et donc la rencontre avec le Board et merci de nous rejoindre, nous avons nos sujets que nous avons rassemblés et nous avons aussi rajouté quelque chose à notre ordre du jour, les quatre sujets que nous avons rédigés c'est donc protéger le système ascendant, et aussi les droits des registres et les nouveaux gTLDs et les droits et les développements de politique de ICANN. Donc si nous pouvions commencer avec notre premier sujet, je voudrais demander à Avri de commencer.

RAY PLZAK: Excusez-moi, vous avez la clarification est ce que vous parlez du système actuel où est-ce que vous pourriez changer cela en temps que la nouvelle génération des services.

ROBIN GROSS: Avri pouvez-vous commencer la discussion sur le premier sujet?

AVRI DORIA: Lorsqu'on parle du système multipartite ascendant et les personnes ICANN, nous ne voulons pas faire offense au bureau, ils m'ont demandé

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

de présenter ce sujet, et ce qui semble être un problème ou une progression de l'année passée, il y a quelque temps avec une décision entre le Board et le staff, on ne doit pas vraiment avant la séparation entre le Board et le staff dans ces problèmes-là, et donc le premier problème les versions des applications du guide qui montre le WHOIS qui était requis pour les nouveaux gTLDs, il n'y avait jamais un processus de politique sur ça. Il semble qu'il y a une corrélation de changement qui a été fait par le personnel et on assume que ce sont ces deux partis qui prennent les décisions ensemble et qui ne semble pas impliquer le reste de nos dons des décisions de politique, on fait des commentaires à la fin de la journée mais même encore une fois n'est pas vraiment sur si ces commentaires sont pris en compte, des fois la décision est avant la fin de la période de commentaires.

Donc le rapport est fait avant que tous les commentaires et les réponses obtenues, en fait quelquefois on ne m'assure si on a la réponse détaillée à ces commentaires, je sais qu'il y a des problèmes de qui ou on parle de politique de façon primordiale, il s'agit de politique ou de mise en place de politiques, ces problèmes sont traités comme des problèmes de mise en place et on dirait que cela affaiblit la nature multipartite de notre entreprise, c'est un vrai problème pour nous que pour d'autres au GNSO, mais on concerne de nos inquiétudes c'est difficile, en ce qui se dit les décisions ici sont déjà faites et il n'y a pas de temps pour nous pourrons parler, ceci est dans mon introduction sur ce premier problème.

ROBIN GROSS: Y a-t-il des réponses ou des réactions du Board ou de n'importe qui d'ailleurs qui est ouvert à la discussion?

RAY PLZAK: Avri, je suis d'accord avec vous pour les choses et leur ce que il y a eu le cas, souvent on devrait faire référence au processus de politique ou à la mise en place, j'étais d'accord avec vous à l'époque j'avais déjà dit c'est ce qui s'est passé dans le passé, lorsque il s'agit de mise en place de politiques juste parce que la politique est mise en place est faite, la mise en place ne peut pas être faite, il doit y avoir une responsabilité qui doit avoir lieu lorsque les faiseurs de politique, par exemple la communauté et parce que il y a un exercice de responsabilités en respect de la mise en place, en autrement la mise en place prend la forme de différentes procédures de processus, si vous ne satisfaisiez pas les procédures qui sont développées il y aura un besoin, il y a un dialogue qui doit commencer sur cela, il doit y avoir plus de transparence qui vienne des politiques et des procédures et des processus, il y a donc aussi la responsabilité de faire des commentaires pour nous assurer que les processus sont suivis ou ne sont pas suivis, vous avez donc raison en disant... Nous sommes d'accord avec vous et je l'ai déjà dit, la communauté entière doit être prête à accepter le fait que si quelque chose doit être fait pour que nos politiques doivent être mises en place en doit être capables de l'accepter de stopper les choses ou d'attendre et ainsi de suite.

Donc bien sûr c'est une opportunité pour qu'il y ait, pour que quelqu'un puisse arrêter un programme mais les gens qui font les politiques feront cela, on ne doit pas avoir à compromettre ses principes mais souvent il y

a un compromis à faire pour que les gens arrêtent à se protéger eux-mêmes, il faudrait qu'il y ait un dialogue plus ouvert dans ce processus. Donc au final, je suis d'accord sur beaucoup de choses que vous dites êtes en principe je ne veux pas entrer nécessairement dans les détails par ce que à mon avis ce qui est fait est fait, allant de l'avant et faisant les choses de la bonne manière.

>>

Je voulais juste faire un commentaire, Avri a donné une bonne grande ligne de ce processus et je voulais mentionner qu'il y a... Ce sont des problèmes avec le modèle multipartite et avec des choses en principe, les choses qui sont filtrées à travers le personnel, je voudrais mettre le point sur quelque chose de spécifique pour illustrer un peu la chose, quand il s'agit de clean house de marque vous allaient entendre beaucoup plus parler de ce que l'on appelait les marques déposées +50, je regarde donc le mémo qui a été fait le 3 décembre 2012 et il s'agit d'un mémo qui s'appel xxx et finalement je regarde le mauvais mémo, mais le problème est que le GNSO a clairement identifié quelque chose qui doit être clairement discuté en temps que politique.

ALAC est aussi d'accord en disant que ces problèmes devraient être discutés par le GNSO en tant que politique, est à la fois nous avons une analyse, c'est le mémo de mars 2013 - faire au GNSO, il conseil qu'il y ait une discussion de politique et ensuite on a relevé ceci et en a reçu les informations et ça a l'air d'être correct et nous en remettre cela en place, est ICANN avait mis un jour un aimant qui disait que ça devrait être une discussion du GNSO, était ce que l'on va faire sans les discussions de politique de GNSO, nous sommes d'accord que le

problème ne semble pas être suffisant et nous devons avoir besoin de quelque chose qui a plus d'un accord et que l'on prenne connaissance du problème, ce problème est très réel.

BRUCE TONKIN: Je pense que Fadi n'est pas forcément dans la salle mais je pense qu'il a déjà, est-ce que Fadi a déjà posé la question ce week-end? Je pense que Fadi a déjà répondu à cette question.

>> Ce n'est pas seulement quelque chose de NCSG, si le problème est vraiment que vous avez peur que ce qu'il y a un PDP qui dure des années, on pourrait peut-être en arriver à avoir une discussion plus rapide avec l'GNSO.

THOMAS NARTEN: Merci, je voulais dire que ICANN a publié un papier là-dessus, personne n'en a parlé aujourd'hui et je suis curieux de voir si les gens l'ont regardé, c'était sur le sujet des politiques par rapport aux mises en place de politiques et ça explore cet espace en plus de détails.

AVRI DORIA: Je vais commenter là-dessus par ce que j'ai un papier et j'ai vu que c'est une bonne contribution et j'ai fait un commentaire là-dessus, mais je ne pense pas que ce prêt pour être pour demander c'est un bon endroit pour commencer la discussion et cela entre et explique beaucoup de problèmes, et je pense que l'un des problèmes derrière, et vous savez quand je l'ai parlé la plupart du temps ça commence par des politiques

mais on parle de la mise en place dès le début, et enfin on parle de la mise en place aussi mais il y a des politiques dont on parle à la fin encore une fois, je ferme pas passer une autre conversation et il arrive que des fois il y a des choses qui sont en contradiction entre les deux, ils doivent s'arranger pour publier de processus qui valent fonctionner les uns les autres.

Je pense que ce papier apporte des détails bien importants, ce serait une bonne manière de commencer, ces banques afin d'y a fait un commentaire là-dessus et il apprenait quelques responsabilités sur certains sujets, et le processus était là avant et Fadi est arrivé dans un environnement où nous avons déjà l'habitude de mettre en place les choses trop rapidement par ce que vous voulez pas passer trop de temps sur le processus, il a rendu le processus plus efficace mais il était pas le premier à le faire et aussi en regardant ce papier ça commence par une bonne discussion mais je ne sais pas si cela résout le problème, à ce jour je ne vois rien qui dit que je ne peux pas ajouter un autre chapitre à la fin de la liste, un dernier commentaire de ma part située c'est des choses qui sont passées dans le passé mais ce ne sont pas des sujets clos. Je ne suis pas vraiment prêt à dire, tous ces problèmes...

ROBIN GROSS: Oui je vois Mike et Bruce et puis après on va passer au prochain sujet.

MIKE SILBER: Je reconnais que des erreurs ont été faites...

ROBIN GROSS: Est-ce que vous pouvez parler plus lentement?

MIKE SILBER: Je n'ai pas l'habitude d'avalier le micro, des heures ont été faites et il faut aussi accepter que nous n'avons pas de gens stupides dans notre communauté, j'ai vu le processus qui allait venir mais cela ne veut pas dire que l'on doit commencer le processus par le début et parce que les problèmes sont un petit peu différent, on peut prendre des données qui sont données sur des sujets qui ont été donnés auparavant, les consolider tout cela au départ de ce processus en allant de l'avant, je suggère qu'il faudrait, la suggestion que le Personnel fait sur le processus, il faudrait donc, il y a, en fait ce qu'ils font ce que il diminue le processus de beaucoup de travail et ça prend des décisions ascendantes de processus différents, je ne pense pas que Scott se lève le matin et dit comment on peut rendre les gens en colère aujourd'hui, je ne pense pas qu'il se lève en pensant à cela le matin.

BRUCE TONKIN: Merci Robin, le thème général est consistant sur ce qu'on a entendu sur les groupes des parties prenantes de GNSO d'aujourd'hui, je pense que le Board reconnaît que c'est un problème c'est pour ça que nous aurons une session sur ce sujet demain, sur la mise en place de politique, le message clé, j'ai entendu qu'il revient des toutes les réunions de GNSO, et des parties prenantes, c'est que le GNSO a regardé, il parle de deux sujets, certains a différents points sur les grand changements effectué, il est important de revenir sur le GNSO pour recevoir des conseils, et des suivis, et ce qu'il regarde a l'avenir, c'est que nous avons un délai avec lequel nous travaillons.

Le bureau a demandé au personnel de mettre le programme en place pour le nouveau gTLD, et le personnel a certainement eu peur a certain moment des délais qu'il pourrait y avoir, toutes ces choses sont indépendantes, donc si on pourrait mettre en place un processus qui dira qu'on est tous d'accord que le groupe du GNSO doit être consulté dans le processus, et en même temps il faudrait qu'il y a un engagement de groupes constitutives pour qu'ils puissent répondre dans un bon délai, et tout cela doit être mise en place, et nous parlerons de cela demain, et pour être clair nous vous écoutons si vous pensez que le bureau est passive, c'est parce que le bureau a entendu ces choses toutes la journée, nous avons compris le message, nous connaissons nos problèmes.

ROBIN GROSS: Merci Bruce, je voudrais passer le micro a Wendy pour amener le deuxième sujet sur la table.

WENDY SELTZER: Nous voulons accepter la révision de sujet du nouveau gTLD, du service et de la vie privé, parce que nous devons repenser les provisions, la collection, et les provisions des donnés du noms de domaines, a partir d'inclure les sujets de la vie privé de cette révision, parce que notre inquiétude que le groups semble avoir que seulement une personne a l'expert a la vie privé, et je pense que après ce qu'on a vu, ce que cela pourrait être problématique, nous voulons encourager ce bureau, ce board si nécessaire de fournir des avenues pour d'autres, c'est une information sur la vie privé.

ROBIN GROSS: Merci Wendy, Ray.

RAY PLZAK: Oui, pour votre inquiétude, l'information qui sort de ce group, ne sera pas rendu politique, ce ne sera pas un processus, ne sera un guide, ce sera une seule chose, et puis ça bien fait, ça sera de l'information qui sera rentrer dans le GNSO, pour qu'il y a des discussions sur la politique, ce groupe a été formé par le PDG pour rassembler des donnés, des faits, afin de pouvoir encadrer les problèmes, la session a été conduite hier, et ainsi d'autres experts de la vie privé en autres puissent faire des commentaires, et donner des informations sur le processus, et aussi l'invitation hier du groupe URLs ont été représenté, pour que les donnés puissent être entré, il faut obtenir autant des informations que possible, Bertrand l'a dit hier toute a l'heure, ce n'est pas une un groupe de représentatifs, de représentants tout le monde, ce n'est un pas un modèle représentatifs, tout le monde ne peuvent pas être représentant.

J'aurais voulu être une liaison vis-à-vis de ce groupe et de ce board, mais je n'ai pas été choisi, mais j'ai passé beaucoup de temps a parlé de cela, j'espère que les autres font cela, il n'ya pas des tentatives qui ont été fait ici pour changer le nombre de gens qu'il y a dans le groupe, vous aurez donc la possibilité de faire des contributions.

ROBIN GROSS: Merci Ray, quelqu'un d'autre veut parler sur ce sujet.

STEVE CROCKER:

Oui, je pourrais rajouter quelque point, la proposition des groupes de travail des experts, nous essayons d'avoir les plus des sources possible d'expertise, ce n'est pas une représentation de groupes constitutives seulement, ce n'est pas une opération mener par les groupes constitutives, ce n'est pas pour faire des décisions pour établir des politiques justement de dire pour encadrer ces processus pour qu'ils démarrent d'une bonne manière.

Les problèmes de la vie privée, Les problèmes des forces de l'ordre, Les problèmes d'abus, l'efficacité des coups d'opérations, et d'autres problèmes assez pragmatique, pour comprendre comment les registraires opèrent, comment prendre toutes les technologies, inclus toutes ces choses sont bien représenté d'une manière bien varié par les gens qui sont représenté, nous volons une bons concurrence avec les groupes constitutives que nous avons dans la structure ICANN.

ROBIN GROSS:

Merci beaucoup Steve, et bien je ne vois personne d'autre qui veut prendre la parole, donc nous pourrons passer au prochain thème, traiter des droits des registrant, et nous allons maintenant donner la parole a Wendy.

WENDY SELTZER:

On a beaucoup entendu parlé Durant cette réunion de négociations des contrats, on a parlé de l'accréditation des bureaux d'enregistrements, et j'ai cru comprendre de ces bureaux d'enregistrements que les négociations sont pratiquement conclus, et pourtant ces accords représente la base de tous les droits que ces bureaux d'enregistrements

ont, et nous avez eu des déclarations par rapport au droit des responsabilités des registrant.

Nous avons eu une dernière xxx de ces documents, et ils sont que cela soit une déclaration faible de leurs droits, le droit de savoir qui est votre registrant, donc quelque termes de service, donc il me semble que cela doit être renforcé, c'est trop faible pour le moment, c'est une déclaration par rapport au nom de domaines, il me semble qu'on le droit d'avoir des traitements non discriminatoire, et on retrouve cela dans d'autres politiques, il y a des questions de radiations, des questions de procès de droit qui se pose, il transfert xxx nouvellement droit a la vie privé, affichage des donnés, ou problème de la censure par rapport a l'utilisation des domaines, des communication, des parties contractantes.

Et donc, il semble des déclarations beaucoup plus robuste, et solide qui garantit don dans les lois en vigueur, que des lois en vigueur, des droits de l'homme en quelque sorte, ça fait parti du processus ICANN, qui représente tous ceux qui ont un intérêt dans le système des noms des domaines autant que plat forme de communication, et parmi ses responsabilité pour les registrant, limiter les abus éventuelle, et ils doivent communiquer s'il y a des problèmes lorsque il y a des problèmes qui se posent au nom des domaines, je crois qu'il serait important pour le conseil GNSO de prendre en compte, ces accords signé en raison du rôle politique, d'établissement de politique qui joue avant de finaliser ces documents avant qu'ils soient des contrats, qu'ils soient en vigueur.

ROBIN GROSS: Est ce que nous avons des réactions? Des commentaires par rapport a ce point, est ce que quelqu'un veut réagir par rapport a ce qui a été dit? Oui, Kathy.

KATHRYN KLEIMAN: Je crois que Wendy reprendra la parole au sujet des droits, parce que c'est une question très importante pour les non-commerciaux, nous avons beaucoup des noms de domaines, de bureau d'enregistrement, et ce sont des idées qu'ils sont tout a fait intéressante, moi j'ai appris qu'il y a un groupe qui registre, qui négocie, vous avez du mal a m'entendre, oui pardon je vais me rapprocher du micro, j'ai peur de l'écho, oui il y a les registres de base qui négocie autre chose que le RAA, je crois que c'est un petit peu différent que il n'y pas des parties de coté xxx qui était négocié par la communauté, il y a eu des changement de négociier, et je crois que nous aurons des équipes beaucoup plus diverse, et je recommanderai fortement d'encourager la diversité ce qui sera très utile, puisque cela a des très de nombreux droits, cela aller vite, cela doit être rapide, il doit y avoir une bonne représentation.

ROBIN GROSS: Merci Kathy, Wolfgang.

WOLFGANG KLEINWACHTER: Oui, merci beaucoup je voudrais rajouter une dimension a cela en ce qui concerne le GAC, Jonathan le président du GNSO a dit que le GAC, les gouvernements ont une certaine responsabilité par rapport au citoyens, et le GNSO a des responsabilités par rapport au registrant, et au bureau d'enregistrement, parce que ce sont des citoyens également, et nous

devons travailler main dans la main entre gouvernement, et partie constituante GNSO, et donc on croit que le rôle principal des gouvernements se transforme aux citoyens, et bien par rapport a leur citoyens, ils protègent les droits des citoyens, ils ne donnent pas les droites aux citoyens, ils protègent les droits des citoyens, c'est ce que fait un état, et si vous prenez ce modèle en compte, entre les bureaux d'enregistrements, et les registres, et les registrant, et bien c'est le même type de rapport qui doit s'instaurer, il ya des droits au niveau des bureaux d'enregistrements, il y a des droits au niveau des personnes qui enregistrent leur nom de domaines, et ça paraît une opportunité pour avancer.

ROBIN GROSS:

Merci beaucoup Wolfgang, Milton.

MILTON MUELLER:

Oui, j'aimerais mettre cela en lien avec l'unitéralisme, je crois qu'on était un peu surpris lorsqu'on a vu ce document, d'où vient-il? les droits de responsabilités des registrant le 7 Mars 2013, et concept des droits ici, vraiment et clairement n'a pas été inscrit sans consultation et il ne reflète absolument pas ce qui nous intéresse, on parle des personnes qui veulent régulé, avoir des outils de régulations et gérer les conflits, et les litiges, alors j'aimerais bien savoir comment ça s'est produit, comment s'est survenu, on a parle de l'unitéralisme, on a parlé de procès, mais le processus vient toujours d'être rompu, c'est dans l'intérêt de qui? Je me pose la question, et d'où provient ce document? Les personnes qui ont fait ce document qui pensent-ils véritablement?

on parle des droits individuels, des bureaux d'enregistrements et de leur formation,

ROBIN GROSS: Est ce que nous avons des réponses? Des membres du conseil d'administration, des membres du personnel de l'ICANN, donc est que quelqu'un sait d'où provient ce document?

SAMANTHA EISNER: Oui, je suis membre du personnel de l'ICANN, et ce document provient des registraires dans le cadre des négociations, ça été crée par ces registraires, et ce qui est important de savoir c'est que ce document indique différente obligation dans le cadre de l'accord, et je sais que en peut pas faire référence a toutes les politiques, et les lignes de conduite, et les standards juridique et les déclarations des droits de l'homme, mais c'est lié a des obligations spécifique du contrat.

WENDY SELTZER:: Merci, je peux rebondir la dessus, il faut que ça soit plus claire, parce que ça se semble vraiment être une liste de tous les droits, des bureaux d'enregistrements, mais comme vous l'avez dit c'est un rapport avec ce contrat, c'est très important de le rappeler ça fait vraiment une différence forte, oui pour rebondir sur ceci lorsque Fadi a parlé, lors de la cérémonie d'ouverture, et bien j'étais le chercher, qu'est ce que c'est ce document? C'est fantastique ces droits de responsabilité, et c'était très xxx en fait comme une déclaration, c'est des termes des conditions, donc moi j'ai l'impression qu'on a besoin d'une déclaration des droits

des bureaux d'enregistrements, mais que nous n'avons pas vu avec ce document, ce n'était pas un teneur en tous cas.

BRUCE TONKIN:

Oui, j'aimerais revenir un petit peu en arrière l'historique de ce document, c'est une discussion très légale, pour les rapports entre les bureaux d'enregistrements et les registraires, c'était une ébauche des documents, on essayé de simplifié un petit peu cela dans le cadre de la RAA, et on voulait que ça soit disponible pour les bureaux d'enregistrements, mais vous avez bien dit cela est en rapport avec ce contrat, ce document d'ordre général, de suggestion, le GAC au début a lancé beaucoup de principe, un ensemble de principe, et il me semble que pour les droits de l'homme, les bureaux d'enregistrements, les parties non commerciales également, je crois qu'il faudrait créer des principes sur les droits des registrant, et ce principe pourrait être utiliser pour le développement de politique.

ROBIN GROSS:

Merci beaucoup, je vois vos mains sont levés, pour parler de ce sujet, donc nous allons passer au suivant, et j'aimerais demander a Joy Liddicoat, pour lancer le débat.

JOY LIDDICOAT:

Merci Robin, j'aimerais reprendre un point de vue stratégique sur la question des droits de l'homme qui se pose parfois, il y a eu quelques développement récentes, et en particulier l'indépendance l'objecteur indépendant a publié un nombre de commentaires publiques en réponse au soumission reçu par les dépositaires de dossiers gTLD, et

vraiment il vaut mieux réfléchir a quelque chose assez encourageante, certains de ces commentaires de xxx indépendant était intéressant, c'est un mécanisme intéressant pour les objections par rapport au noms de domaines, et nous pensons sue cela est assez clair, les commentaires de l'objet indépendant prenant cela un peu au sérieux, et des objections qui ont été soulevées, et nous avons un intérêt très large provenant du public, l'approche juridique a été utilisé, et des objections present en compte, et je crois que c'est une contribution tout a fait utile au départ sur les droit de l'homme a l'ICANN, et parfois ça nous inquiet un petit peu de parler de droits de l'homme, on suppose la question, et nous sommes un peu encouragé par ces nouvelles développement, et nous pensons qu'il y a des commentaires publiques est ouverte, et tandis que notre communauté a différents points de vue sur le sujet, nous trouvons cela très encourageant que l'objecteur indépendant a donné son opinion, et de participer au débat.

Donc nous voulions simplement donner la possibilité a tout le monde a réfléchir a cela, a ces commentaires publiques par rapport au conseil d'administration, et nous sommes donc maintenant prêt a ouvrir le débat.

ROBIN GROSS:

Merci beaucoup Joy, quelqu'un veut prendre la parole pour discuter sur ce sujet? Oui, Erika.

ERIKA MANN:

Donc, nous sommes dans une phase tout à fait nouvelle qui vient de ce commencé, et nous avons parlé de l'intérêt de public, nous avons parlé

de droits de l'homme, nous avons parlé de plusieurs thèmes sur la vie privé des données, et vraiment c'était la première phase du débat, le développement technologique va peut être modifié beaucoup de choses, et ce sera très intéressant de voir comment les cas individuels seront géré, nous avons plusieurs commentaires publics que nous avons déjà reçu, il y a une évaluation d'un effet indépendant qui a été effectué, ce sera très intéressant de suivre ce sujet, et il ya beaucoup de manières de modeler ce débat.

Mais personnellement je m'intéresse beaucoup a la question de l'intérêt public, et comment définir l'intérêt public, c'est très difficile de trouver une bonne définition de l'intérêt public, une définition claire pour les droits de l'homme, nous avons des lois internationales qui existent a ce niveau, il y a des définitions sur le droit et la vie privé, et a la protection de la vie privé, et des données privés, mais il y a de domaines ou c'est beaucoup plus difficile, donc Bruce nous a dit au point 3, que nous devons définir le processus d'une manière très précise, et je crois que tous ensemble nous devons le définir nous le ferons, ce sera très important, et être le plus concret possible avec des termes juridiques utiliser, je suis désolé si j'étais un peu vague dans mes propos, mais nous définissons un thème complexe.

WALID AL-SAQAF:

Je suis un boursier de l'ICANN, et je crois que les droits de l'homme, lorsqu'on parle des propriétaires des domaines comme moi je suis dans certains domaines, je crois que l'ICANN s'occupe des protocoles d'internet et des noms de domaines si très technique souvent, moi je crois que l'ICANN doit réfléchir au filtrage par exemple pour les

propriétaires des noms de domaines, parce que il y a un manque de transparence, on parle d'approche multi partites, et bien c'est les utilisateurs qui sont si nombreux, ils doivent être informé lorsque l'accès a un site web n'est pas possible, parce qu'il y a un filtrage pour une raison ou une autre, et donc l'ICANN doit être vraiment encore un peu plus transparente, et permettre au utilisateurs un xxx au nom de domaine, faire savoir quand il y a du filtrage, pourquoi, est qu'il y a des raisons légales pour ce filtrage pour ce manque d'accès a certain nom de domaine au site.

ROBIN GROSS: Merci beaucoup, Steve?

STEVE CROCKER: Oui, c'est vraiment ardu comme question parce que vous vous concentrez sur les sites web, et c'est une chose, et les noms de domaines sont utilisés en effet pour ces sites web, mais il y a une distinction entre un nom de domaines d'un coté, et l'utilisation de l'autre coté, d'un nom de domaine pour un soutiens internet, un nom de domaine utilisé pour une adresse email, pour des courriels, pour des centres de service pour différents sites, c'est beaucoup plus large, donc vraiment il y a plusieurs protocoles et c'est deux cela dont vous parler, je pense ce n'est la première fois que le filtrage par rapport au nom principaux de domaines, du filtrage, ne permet pas d'accéder a certains site web, mais par exemple dans les tats6unis ou dans d'autres pays, il ya des législatives des faits, c'est très inquiétant me semble t-il parfois, parce que certains qui ont un petit peu un mauvais niveau, a la mauvaise couche.

ROBIN GROSS: Oui merci Steve, des commentaires, des questions? Oui Joy.

JOY LIDDICOAT: Je voudrais rebondir, j'aimerais remercier Erika pour ses commentaires, vraiment j'aimerais encourager le Board, il me semble véritablement que nous renforçons l'intérêt du public en mettant cela dans nos textes, et dans nos manuels, il y a des processus de développement communautaires, et je crois qu'en fin du compte nous sommes là pour prendre des décisions notamment sur la base sur ce qu'il a dit notre objecteur indépendant, vous avez ce sont des décisions préliminaires, et il me semble que nous avons débattu de l'effectif de l'ICANN qui doit être membre de l'ICANN, je ne sais pas s'il y a une mise à jour à ce sujet, ces des commentaires qui pourrait être fait sur cela.

ROBIN GROSS: Oui quelqu'un veut répondre?

STEVE CROCKER: Je crois que c'est une question difficile, nous avons l'initiative qui a été lancé pour un réseau mondial, et bien c'est un consortium de grandes entreprises internationales qui s'engagent envers les droits de l'homme, et l'initiative qui provient du travail de John Ruggie le rapporteur concernant les droits de l'homme et les entreprises essayent l'initiative du secteur privé, plus particulièrement des organisations qui ont un point de vue public, et nous encourageons le Board à considéré à effort dans ce domaine, une participation à l'initiative du réseau mondial, bon je n'étais pas à la dernière réunion à Toronto, donc quelqu'un peut me dire ce qu'il ont est, est qu'il y a des nouvelles avancés à ce niveau.

ROBIN GROSS: Donc, Thomas?

THOMAS NARTEN: Est ce que vous avez quelque chose par l'écrit? Pour faire cela, parce que je me pose la question pour assurer le suivi.

JOY LIDDICOAT: Rafik vous voulez intervenir?

RAFIK DAMMAK: Donc, Fadi a suggéré qu'il va travailler le dessus, donc je ne sais pas ou nous sommes actuellement.

JOY LIDDICOAT: Je ne sais pas si c'est une proposition par écrit, c'est un échange de point de vue tout simplement donc c'est vraiment une mise à jour que je fais la, c'est tout.

ROBIN GROSS: Mike?

MIKE SILBER: Donc, nous avons dit à peu près 700 actions d'item qui ont très à cela.

ROBIN GROSS: D'autres commentaires?

KATHRYN KLEIMAN: Je pense que je me suis déjà exprimé en ce qui concerne les registres, mais voila j'ai déjà dit ce que j'avais à dire.

ROBIN GROSS: D'autres commentaires? Bien parfait, merci nous apprécions beaucoup votre temps, et merci d'être venu aujourd'hui pour votre attention.